



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
"LES ECHECS DE VINCENNES"**

**DÉCISION N° AU-18-360
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4936 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Anne Laurence ROUGER, 10ème Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « Les échecs de Vincennes », sise à l'Espace Daniel-Sorano 16 rue Charles-Pathé à Vincennes et représentée par son président, Philippe Vaillant, d'organiser des « classes échecs » (groupes d'ateliers pédagogiques) dans le cadre des classes in situ pour 8 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association « Les échecs de Vincennes », sise à l'Espace Daniel-Sorano 16 rue Charles-Pathé à Vincennes et représentée par son président, Philippe Vaillant, pour l'organisation durant l'année scolaire 2018-2019 des « classes échecs », sur la base des tarifs suivants 2560 € (DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS) pour 5 séances de 2 heures par élève, pour 8 classes ; soit un total de 80 heures.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

l'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Anne-Laurence ROUGER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181123-lmc1H5798H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/11/2018 Date de Publication : 23/11/2018
